



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***23082822***Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège - division Namur**16 JUIN 2023**

Greffe

N° d'entreprise : **0475 434 216**

Nom

(en entier) : **CYCLES STANY SMOL**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **RUE DU PILORI, 57B à 5353 OHEY****Objet de l'acte : PROJET DE FUSION PAR ABSORPTION DE LA SRL LOCAVIM PAR LA SRL
CYCLES STANY SMOL****PROJET DE FUSION ÉTABLI SUR PIED DES ARTICLES 12:7 ET 12:50 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET
DES ASSOCIATIONS****A.PREAMBULE**

L'article 12:7 du Code des sociétés et des associations stipule que :

« Sauf disposition légale contraire, est assimilée à la fusion par absorption, l'opération par laquelle une ou plusieurs sociétés transfèrent, par suite d'une dissolution sans liquidation, l'intégralité de leur patrimoine, activement et passivement, à une autre société, lorsque toutes leurs actions ou parts et autres titres conférant le droit de vote appartiennent soit à cette autre société, soit à des intermédiaires de cette société, soit à ces intermédiaires et à cette société. »

L'article 12:50 du Code des sociétés et des associations stipule que :

« Les organes d'administration des sociétés appelées à fusionner établissent par acte authentique ou par acte sous seing privé un projet de fusion.

Le projet de fusion mentionne au moins :

1° la forme légale, la dénomination, l'objet et le siège des sociétés appelées à fusionner ;

2° la date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante, cette date ne pouvant remonter avant le premier jour qui suit la clôture de l'exercice social dont les comptes annuels des sociétés concernées par l'opération ont déjà été approuvés ;

3° les droits attribués par la société absorbante aux associés ou actionnaires des sociétés absorbées qui ont des droits spéciaux, ainsi qu'aux titulaires de titres autres que les parts ou actions, ou les mesures proposées à leur égard ;

4° tout avantage particulier attribué aux membres des organes d'administration des sociétés appelées à fusionner.

Le projet de fusion doit être déposé par chaque société concernée par la fusion au greffe du tribunal de l'entreprise de son siège et publié par extrait ou mention conformément respectivement aux articles 2:8 et 2:14, 1° ou 4°. Dans ce dernier cas, la mention comporte un lien hypertexte vers le site internet de la société. Le dépôt doit avoir lieu six semaines au moins avant la décision de fusion mentionnée à l'article 12:53. »

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

B.SRL « CYCLES STANY SMOL » - Société absorbante

1.FORME, DENOMINATION, OBJET SOCIAL, SIEGE SOCIAL ET HISTORIQUE

A. RAISON SOCIALE « CYCLES STANY SMOL »

Société à responsabilité limitée

B. SIEGE Rue du Pilori, 57b
5353, Goesnes

C.CONSTITUTION La SRL CYCLES STANY SMOL a été constituée, sous la forme d'une société privée à responsabilité limitée, sous la dénomination « CDJ – COORDINATION » en date du 26 juin 2001, au cours d'un acte reçu par devant Maître Charles WAUTERS, Notaire à Hannut, publié aux annexes du Moniteur belge, le 21 août 2001, sous le numéro 20010821-6.

D.MODIFICATION DES STATUTS Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, en date du 11 septembre 2017, à l'occasion de la modification de la dénomination de la société, de l'extension de son objet social, du transfert du siège social, de la démission de Monsieur Daniel DELVAUX de son mandat de gérant, de la nomination en qualité de gérant de la société Monsieur Stanislaw SMOL, et de la modification des articles des statuts, au cours d'un acte reçu par devant Maître Christophe DECLERCK, Notaire à Herstal, publié aux annexes du Moniteur belge, en date du 28 septembre 2017, sous le numéro 17137421.

E. DUREE Illimitée.

F. APPORT L'apport de la société est fixé à 18.750,00 €. Il est entièrement souscrit et libéré à concurrence de 7.500,00 €. Il est représenté par 750 actions sans désignation de valeur nominale, représentant chacune 1/750ième de l'apport, entièrement souscrites et intégralement libérées.

G. RPMLiège – Division Huy.

H. NUMÉRO D'ENTREPRISE BE 0475.434.216

I.ORGANE D'ADMINISTRATION L'organe d'administration se compose de :

-La SRL EMDD, dont le siège social est établi à 5353 Goesnes, rue du Pilori, 57b, numéro d'entreprise BE 0728.458.320, représentée par Monsieur Eric Elie Achille Henri DE DECKER, né le 15 janvier 1982, à Liège, numéro national 82.01.15-203.09, domicilié à 5353 Ohey, rue du Pilori, 57/B, administrateur.

J.OBJET SOCIAL

« La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, directement ou indirectement, pour son compte ou pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci :

La location, l'importation et l'exportation, la représentation, l'achat et la vente, au détail ou en gros, l'activité de centrale d'achat, le dépôt-vente, la réparation, la fabrication, le montage, la conception et la transformation de vélos de tous types, notamment avec assistance électrique ou autre, et accessoires et pièces de rechange.

La vente au détail ou en gros de vêtements, chaussures et casques, couvre-chefs, gants ainsi que de tous vêtements ou chaussures de sport.

La vente au détail ou en gros de produits diététiques et énergétiques en rapport avec le sport.

La vente au détail ou en gros de trottinettes, Karts à pédales ou électriques, skate boards, segways, patins à roulettes, skis et accessoires.

L'exploitation de salle de sport.

La location, l'importation et l'exportation, la représentation, l'achat et la vente, la réparation ou le montage d'œuvres d'arts et d'objets de collection.

La société aura également pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, directement ou indirectement, pour son compte ou pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci : l'achat, l'échange, la constitution, l'érection, la vente, la prise ou la mise en location et en sous-location, ainsi que la cession ou la concession en location et en sous-location, le tout avec ou sans option d'achat, l'exploitation et l'entretien de fonds de commerce, maisons, appartements, bureaux, magasins, terrains, terres et domaines, et de manière générale de tous biens mobilier ou immobiliers, ainsi que opération de financement. Elle pourra effectuer toutes transformations et mises en valeur,

acheter tous matériaux, signer tous contrats d'entreprises qui seraient nécessaires, réaliser toutes opérations de change, commission et courtage, ainsi que la gérance d'immeubles. Elle peut acheter, exploiter et construire tant pour elle-même que pour des tiers, par location ou autrement, tous parkings, garages, station-service et d'entretien.

Elle peut prêter tous services dans le cadre de son objet.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement. La société pourra prendre le contrôle de sociétés affiliées ou filiales, et leur prodiguer des avis.

Elle peut s'intéresser directement ou indirectement dans toutes affaires, entreprises, associations, institutions dont l'objet serait similaire ou connexe au sien ou simplement utile à l'extension de ses opérations ou à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

La société peut exercer la ou les fonctions d'administrateur, de gérant ou de liquidateur.

L'assemblée générale peut, en se conformant aux dispositions du Code des Sociétés, entendre ou modifier l'objet social. »

1. ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ ABSORBANTE

La structure actionnariale de la SRL CYCLES STANY SMOL se présente comme suit :

- La SRL EMDD, susvisée:

750 actions

Total 750 actions

Soit 750 actions représentant la totalité de l'apport.

Monsieur Stanislaw SMOL est l'actionnaire unique de la société et le bénéficiaire des actions de la SRL CYCLES STANY SMOL.

Il appartiendra au Notaire instrumentant de vérifier l'exactitude de cette information.

C. SRL « LOCAVIM » - Société absorbée

1. FORME, DENOMINATION, OBJET SOCIAL, SIEGE SOCIAL ET HISTORIQUE

A. RAISON SOCIALE « LOCAVIM »

Société à responsabilité limitée

B. SIEGE Boulevard Pasteur, 2
4100 Seraing

C. CONSTITUTION La société a été constituée sous la forme d'une société privée à responsabilité limitée, en date du 18 novembre 2002, au cours d'un acte reçu par devant Maître Michel DUCHATEAU, Notaire à Liège, publié aux annexes du Moniteur belge, le 27 novembre 2002, sous le numéro 02142663.

D. MODIFICATION DES STATUTS Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois, en date du 12 novembre 2012, à l'occasion, notamment, de la modification de l'objet social de la société, au cours d'un acte reçu par devant Maître Philippe DUSART, Notaire à Liège, publié aux annexes du Moniteur belge, en date du 4 décembre 2012, sous le numéro 12196065.

E. DUREE Illimitée.

F. APPORT L'apport de la société est fixé à 18.600,00 €. Il est représenté par 186 actions, sans désignation de valeur nominale, représentant chacune 1/186ième de l'apport, entièrement souscrites et libérées.

G. RPMLiège, division Liège.

H.NUMERO D'ENTREPRISE BE 0478.802.490

I.ORGANE D'ADMINISTRATION L'organe d'administration se compose de :

-Monsieur Eric DE DECKER, précité, administrateur.

J.OBJET SOCIAL

« La société a pour objet, pour son compte et pour le compte de tiers, tant en Belgique qu'à l'étranger, dans la mesure où l'exercice de ces activités n'est pas en infraction ou en contrariété avec une ou plusieurs dispositions légales ou réglementaires qui soumettraient ces activités à des conditions d'accès, d'exercice de la profession ou autres :

-l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la location de tous véhicules avec ou sans moteur, neufs ou d'occasion, tels que vélos, vélos électriques, vélomoteurs, motos, voitures, de pièces détachées et accessoires de tels véhicules, de carburants et de lubrifiants, d'huiles industrielles, de produits gras, et de tous produits de l'industrie mécanique, métallurgique ou du bois s'y rapportant.

-L'exploitation d'ateliers de réparation, d'entretien et de dépannage de tels véhicules.

Elle pourra accomplir toutes opérations industrielles, financières, commerciales ou civiles, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet et s'intéresser de toutes manières dans toutes sociétés ou entreprises dont les activités seraient de nature à favoriser la réalisation de son objet social .

La société pourra prendre la direction et le contrôle, en sa qualité d'administrateur, liquidateur ou autrement, de sociétés affiliées ou filiales, et leur prodiguer des avis.

La société peut, par voie d'apport en espèces ou en nature, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, prendre des participations dans d'autres sociétés ou entreprises existantes ou à créer, que ce soit en Belgique ou à l'étranger, dont l'objet social serait semblable ou analogue au sien ou de nature à favoriser son objet social.

» Elle peut également consentir tous prêts ou garantir tous prêts consentis par des tiers à des sociétés affiliées.

2. ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE ABSORBEE

Suivant les informations à notre disposition, la structure actionnariale de la SRL « LOCAVIM » se présente comme suit :

-La SRL CYCLES STANY SMOL, représentée par la SRL EMDD, précitée, elle-même représentée par Monsieur ERIC DE DECKER, précité :

186 actions

Total 186 actions

Soit 186 actions représentant la totalité de l'apport.

La SRL « LOCAVIM » est donc détenue à 100% par la SRL CYCLES STANY SMOL, représentée par la SRL EMDD, précitée, elle-même représentée par Monsieur ERIC DE DECKER, précité, administrateur.

En conséquence, la SRL « CYCLES STANY SMOL » est le seul et unique actionnaire de la société est bénéficiaire unique des actions de la SRL « LOCAVIM ».

Il appartiendra au Notaire instrumentant de vérifier l'exactitude de cette information.

Nous conservons les éléments de contrôle dans notre dossier de travail.

A.JUSTIFICATION JURIDIQUE ET ECONOMIQUE DE LA FUSION

La fusion par absorption de la SRL « LOCAVIM » par la SRL « CYCLES STANY SMOL » que nous proposons de réaliser répond à trois objectifs :

- Regrouper à l'intérieur d'une même unité économique des activités actuellement accomplies et des biens détenus par deux sociétés distinctes, afin de diminuer la structure des coûts et consolider la valeur patrimoniale de l'entreprise ;

- Restructurer les deux sociétés dont l'actionnariat est directement ou indirectement similaire ;

- Cette restructuration donnera une assise économique plus importante, afin de présenter aux tiers une garantie quant à la continuité et à la solidité de l'activité déployée ;

- Conférer une plus grande lisibilité aux comptes de la société qui résultera de la fusion.

La fusion répond à des besoins économiques légitimes et sera donc réalisée en conformité avec l'article 211, 1° et 2° du CIR 1992.

E.RAPPORT D'ÉCHANGE

La SRL « LOCAVIM » est détenue à 100% par la SRL « CYCLES STANY SMOL ». Par conséquent, aucune action nouvelle de la société « CYCLES STANY SMOL », en contrepartie de l'absorption de la SRL « LOCAVIM », ne sera émise à l'occasion de la présente opération, de sorte qu'aucun rapport d'échange ne doit être établi.

F.DATE COMPTABLE DE LA FUSION

La fusion s'opérant sur base de situations comptables active et passive arrêtées par chacune des sociétés au 31 décembre 2022, il est convenu que toutes les opérations accomplies à partir du 1er janvier 2023 par la SRL « LOCAVIM » sont réputées réalisées pour le compte de la SRL « CYCLES STANY SMOL », société absorbante.

G.DROIT ATTRIBUES PAR LA SOCIÉTÉ ABSORBANTE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ ABSORBÉE

Etant donné que l'actionnaire de la société absorbée ne détient pas de droits spéciaux et qu'il n'existe pas de porteur de titres autres que les actions, aucune mesure n'est donc proposée.

H.AVANTAGES PARTICULIERS ATTRIBUÉS AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION DE CHACUNE DES SOCIÉTÉS

Aucun avantage particulier ne sera proposé aux administrateurs communs des deux sociétés appelées à fusionner.

I.CONSEQUENCES DE LA FUSION

Situation active et passive de la société absorbante « SRL CYCLES STANY SMOL »
arrêtée au 31 décembre 2022

ACTIF 31-12-22

ACTIFS IMMOBILISES	1.664.615,36
I. FRAIS D'ETABLISSEMENT	0,00
II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00
II. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	782.809,38
A. Terrains et constructions	567.461,92
B. Installations, machines et outillage	29.880,22
C. Mobilier et matériel roulant	27.891,19
D. Location-financement et droits similaires	0,00
E. Autres immobilisations corporelles	157.576,05
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	0,00

IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES 881.805,98

A. Entreprises liées 857.545,98

B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation 0.00

C. Autres immobilisations financières 24.260,00

ACTIFS CIRCULANTS 2.038.442,99

V. CREANCES A PLUS D'UN AN 0,00

VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION 1.693.858,89

A. Stocks 1.693.858,89

B. Commandes en cours d'exécution 0,00

VII. CREANCES A UN AN AU PLUS 133.152,60

A. Créances commerciales 133.152,60

B. Autres créances 0.00

VIII. PLACEMENTS DE TRESORERIE 0,00

IX. VALEURS DISPONIBLES 209.864,89

X. COMPTES DE REGULARISATION 1.566,61

TOTAL DE L'ACTIF 3.703.058,35

PASSIF 31-12-22

FONDS PROPRES 628.094,37

I. APPORT 7.500,00

A. Apport disponible 0.00

B. Apport indisponible

C. Apport indisponible non appelé 18.750,00

-11.250,00

II. PRIMES D'EMISSION 0,00

III. PLUS-VALUES DE REEVALUATION 0,00

IV. RESERVES 74.845,00

A. Réserve légale 0.00

B. Réserves indisponibles 1.875,00

C. Réserves immunisées 72.970,00

D. Réserves disponibles 0.00

V. RESULTAT REPORTE 545.749,37

A. Résultat reporté 301.966,62

B. Résultat de l'exercice en cours, au 31 décembre 2022 243.782,75

VI. SUBSIDES EN CAPITAL 0.00

PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES 0,00

VII. A. Provisions pour risques et charges 0,00

B. Impôts différés 0,00

DETTES 3.074.963,98

VIII. DETTES A PLUS D'UN AN 1.174.046,13

A. Dettes financières 1.174.046,13

B. Dettes commerciales 0,00

C. Acomptes reçus sur commande 0,00

D. Autres dettes 0,00

IX. DETTES A UN AN AU PLUS 1.898.959,71

A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année 189.410,03

B. Dettes financières	0,00	
C. Dettes commerciales		554.261,80
D. Acomptes reçus sur commandes	124.212,09	
E. Dettes fiscales, salariales et sociales		98.155,90
F. Autres dettes	932.919,89	

X. COMPTES DE REGULARISATION 1.958,14

TOTAL DU PASSIF 3.703.058,35

Situation active et passive de la société absorbée « SRL LOCAVIM »
arrêtée au 31 décembre 2022

ACTIF 31-12-22

ACTIFS IMMOBILISES 110.257,13

I. FRAIS D'ETABLISSEMENT 0,00

II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 0,00

II. IMMOBILISATIONS CORPORELLES 108.942,63

A. Terrains et constructions 104.770,17

B. Installations, machines et outillage 3.337,09

C. Mobilier et matériel roulant 835,37

D. Location-financement et droits similaires 0,00

E. Autres immobilisations corporelles 0,00

F. Immobilisations en cours et acomptes versés 0,00

IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES 1.314,50

A. Entreprises liées 0,00

B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation 0,00

C. Autres immobilisations financières 1.314,50

ACTIFS CIRCULANTS 198.730,25

V. CREANCES A PLUS D'UN AN 0,00

VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION 0,00

A. Stocks 0,00

B. Commandes en cours d'exécution 0,00

VII. CREANCES A UN AN AU PLUS 196.071,98

A. Créances commerciales

16.417,74

B. Autres créances 179.654,24

VIII. PLACEMENTS DE TRESORERIE 0,00

IX. VALEURS DISPONIBLES 5,68

X. COMPTES DE REGULARISATION 2.652,59

TOTAL DE L'ACTIF 308.987,38

PASSIF 31-12-22

FONDS PROPRES 240.334,78

I. APPORT 18.600,00

A. Apport disponible 0,00

B. Apport indisponible

C. Apport indisponible non appelé 18.600,00

0,00

II. PRIMES D'EMISSION 0,00

III. PLUS-VALUES DE REEVALUATION 0,00

IV. RESERVES 2.592,81

A. Réserve légale	0.00
B. Réserves indisponibles	2.592,81
C. Réserves immunisées	0,00
D. Réserves disponibles	0.00

V. RESULTAT REPORTE 219.141,97

A. Résultat reporté	210.769,77
B. Résultat de l'exercice en cours, au 31 décembre 2022	8.372,20

VI. SUBSIDES EN CAPITAL 0.00

PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES 0,00

VII. A. Provisions pour risques et charges	0,00
B. Impôts différés	0,00

DETTES 68.652,60

VIII. DETTES A PLUS D'UN AN 3.495,93

A. Dettes financières	3.495,93	
B. Dettes commerciales		0,00
C. Acomptes reçus sur commande	0,00	
D. Autres dettes	0,00	

IX. DETTES A UN AN AU PLUS 65.156,67

A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	15.087,94	
B. Dettes financières	18.656,29	
C. Dettes commerciales		15.678,78
D. Acomptes reçus sur commandes	0,00	
E. Dettes fiscales, salariales et sociales		15.733,66
F. Autres dettes	0.00	

X. COMPTES DE REGULARISATION 0.00

TOTAL DU PASSIF 308.987,38

Situation active et passive de la SRL CYCLES STANY SMOL après fusion par absorption

ACTIF

SRL CYCLES STANY SMOL

Société absorbante SRL LOCAVIM

Société absorbée ELIMINATIONS INTERCO ELIM. PARTIC. CROISEE SRL CYCLES STANY SMOL
(après fusion)

ACTIFS IMMOBILISES	1.664.615,36	110.257,13	0,00	-240.334,78	1.534.537,71
I. FRAIS D'ETABLISSEMENT	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00		
II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00 0,00	0,00	617.211,20	617.211,20
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	782.809,38	108.942,63	0,00	0,00	891.752,01
A. Terrains et constructions	567.461,92	104.770,17	0,00	0,00	672.232,09
B. Installations, machines et outillage	29.880,22	3.337,090,00	0,00	0,00	33.217,31
C. Mobilier et matériel roulant	27.891,19	835,37	0,00	0,00	28.726,56
D. Location-financement et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
E. Autres immobilisations corporelles	157.576,05	0,00	0,00	0,00	157.576,05
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	881.805,98	1.314.500,00	-857.545,98		25.574,50
A. Entreprises liées	857.545,98	0,00 0,00	-857.545,98	0,00	

B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00					
C. Autres immobilisations financières	24.260,00	1.314.500,00	0,00	25.574,50	
ACTIFS CIRCULANTS	2.038.442,99	198.730,25	-187.686,60	0,00	2.049.486,64
V. CREANCES A PLUS D'UN AN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A. Créances commerciales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B. Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION	1.693.858,89	0,00	0,00	0,00	0,00
1.693.858,89					
A. Stocks	1.693.858,89	0,00	0,00	1.693.858,89	
B. Commandes en cours d'exécution	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
VII. CREANCES A UN AN AU PLUS	133.152,60	196.071,98	-187.686,60	0,00	
141.537,98					
A. Créances commerciales	16.417,74	-9.517,74	0,00	140.052,60	133.152,60
B. Autres créances	0,00	179.654,24	-178.168,86	0,00	1.485,38
VIII. PLACEMENTS DE TRESORERIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IX. VALEURS DISPONIBLES	209.864,89	5,68	0,00	0,00	209.870,57
X. COMPTES DE REGULARISATION	1.566,61	2.652,59	0,00	4.219,20	
TOTAL DE L'ACTIF	3.703.058,35	308.987,38	-187.686,60	-240.334,78	3.584.024,35
PASSIFS					
SRL CYCLES STANY SMOL					
Société absorbante SRL LOCAVIM					
Société absorbée ELIMINATIONS INTERCO ELIM. PARTIC. CROISEE SRL CYCLES STANY SMOL					
(après fusion)					
FONDS PROPRES	628.094,37	240.334,78	0,00	-240.334,78	628.094,37
I. APPORT	7.500,00	18.600,00	0,00	-18.600,00	7.500,00
A. Apport disponible	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B. Apport indisponible					
C. Apport indisponible non appelé		18.750,00			
-11.250,00	18.600,00				
0,00	0,00				
0,00	-18.600,00				
0,00	7.500,00				
0,00					
II. PRIMES D'EMISSION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
III. PLUS-VALUES DE REEVALUATION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IV. RESERVES	74.845,00	2.592,81	0,00	74.845,00	
A. Réserve légale	0,00	0,00	0,00	0,00	
B. Réserves indisponibles	1.875,00	2.592,81	0,00	-2.592,81	1.875,00
C. Réserves immunisées	72.970,00	0,00	0,00	0,00	72.970,00
D. Réserves disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
V. BENEFICE REPORTEE	545.749,37	219.141,97	0,00	-219.141,97	545.749,37
A. Bénéfice reporté	301.966,62	210.769,77	0,00	-210.769,77	301.966,62
B. Résultat de l'exercice en cours, au 31 décembre 2022				243.782,75	8.372,20
8.372,20	243.782,75				
VI. SUBSIDES EN CAPITAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
VII. A. Provisions pour risques et charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B. Impôts différés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DETTES	3.074.963,98	68.652,60	-187.686,60	0,00	2.955.929,98

VIII. DETTES A PLUS D'UN AN	1.174.046,13	3.495.930,00	0,00	1.177.542,06			
A. Dettes financières	1.174.046,13	3.495.930,00	0,00	1.177.542,06			
B. Dettes commerciales	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
C. Acomptes reçus sur commande	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
D. Autres dettes	0,00	0,00	0,00	0,00			
IX. DETTES A UN AN AU PLUS	1.898.959,71	65.156,67		-187.686,60		0,00	
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	189.410,03	15.087,94		0,00		0,00	
B. Dettes financières	0,00	18.656,29	0,00	0,00	18.656,29		
C. Dettes commerciales	15.678,78	-9.517,74	0,00	560.422,84			554.261,80
D. Acomptes reçus sur commandes	124.212,09		0,00	0,00	0,00		124.212,09
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	15.733,66	0,00	0,00	113.889,56			98.155,90
F. Autres dettes	932.919,89	0,00	-178.168,86	0,00	754.751,03		
X. COMPTES DE REGULARISATION	1.958,14						
	0,00	0,00	0,00	1.958,14			
TOTAL DU PASSIF	3.703.058,35	308.987,38	-187.686,60	-240.334,78			3.584.024,35

J.MODIFICATIONS STATUTAIRES LORS DE LA FUSION

Il n'y aura aucune modification statutaire particulière de la SRL CYCLES STANY SMOL à l'issue de la fusion.

Fait à Goesnes, le 16 mai 2023.

L'organe d'administration